
Renvoi au comité de Salut public de la pétition de la société populaire de Mont-de-Marsan contre les riches de toutes les villes en insurrection, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la pétition de la société populaire de Mont-de-Marsan contre les riches de toutes les villes en insurrection, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 6;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38131_t1_0006_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le corps municipal de la commune de Bourg, au citoyen Président de la Convention nationale (1).

Bourg, département du Bas-d'Ambès, le nonidi 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous venons de recevoir à l'instant une croix de Saint-Louis qui nous a été adressée par un vieux militaire de notre commune, détenu dans la maison d'arrêt. Nous nous empressons de vous faire parvenir cette prétendue décoration militaire qui, le plus souvent, était prodiguée aux valets des tyrans. Nous exécutons les valets et les tyrans, tout notre amour, toute notre confiance et tous nos respects sont pour la Convention nationale.

« *Les Républicains composant le corps municipal de la commune de Bourg.*

« LABADIE, maire; GELLIBERT, secrétaire-greffier. »

La Société populaire de Mont-de-Marsan s'élève avec force contre la caste des riches qui voulait lier la France avec des chaînes d'or; elle demande que la Convention nationale décrète que les riches de toutes les villes en insurrection paieront les frais de la guerre et des mesures qu'il aura fallu prendre pour les ramener à leur devoir.

Insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité de Salut public (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Vous avez foudroyé deux castes orgueilleuses, dit la Société populaire de Mont-de-Marsan; et une nouvelle caste, celle des riches, prétendait s'élever sur leurs débris et lier la France avec des chaînes d'or. Les grands théâtres de l'opulence, tels que Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulon, ont été les principaux foyers de l'insurrection. Décrêtez que les riches de toutes les villes en insurrection paieront les frais de la guerre et des mesures qu'il aura fallu prendre pour les ramener à leur devoir.

Renvoyé au comité de Salut public.

La Société républicaine de Tonnay-Boutonne, département de la Charente-Inférieure, remercie la Convention nationale des bons et salutaires effets que lui font ressentir ses pénibles travaux, et surtout le dessèchement de ce fangeux marais. Elle ne veut plus respirer que l'air pur de cette montagne de la liberté; ses derniers cris seront ceux de : *Vive la Montagne chérie! vive la République une et indivisible!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit l'adresse de la société populaire de Tonnay-Boutonne (1).

Aux citoyens représentants du peuple français.

« Tonnay-Boutonne, le 19^e jour de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« C'est donc à vos grands talents, à toutes vos veilles, à votre sublime énergie qui caractérise les vrais républicains, que nous devons la disparition du sol de la liberté de ces différentes langues de marais infects qui existaient auprès de vous et qui, insensiblement, auraient empoisonné la République entière.

« Déjà, citoyens représentants, nous nous ressentons des effets salutaires qu'a produit le dessèchement d'un marais qui, sans vous, nous eût fait tomber tous en corruption. Déjà nous commençons à respirer l'air pur et salubre de cette superbe et, tout à la fois, forte et terrible Montagne, que nous nommons ici Montagne de la Liberté et de l'Égalité. Nous avons tous juré que nous ne voulions désormais respirer d'autre air que celui qui nous sera soufflé par elle. Nous vous réitérons ici nos serments et nous saurons mourir plutôt que de les violer.

« Forts de nos sentiments, vous apprendrez, citoyens représentants, que nos derniers cris seront ceux de : *Vive la Montagne! vive la République, une et indivisible! vive la liberté et l'égalité!*

« *La Société républicaine de Tonnay-Boutonne et sans-culottide, district de Saint-Jean-d'Angely, département de la Charente-Inférieure.*

« BALLANGER, président; REGNIER, secrétaire; PARADIS, secrétaire. »

Le citoyen Dumoulin, administrateur du département de la Dordogne, fait part à la Convention nationale que dans ce département l'esprit public est élevé à la hauteur de la Révolution; qu'il n'y a plus de clergé, plus de fanatisme; que l'or et l'argent roulent; que tout le monde brigue l'honneur d'avoir à soi des assignats républicains et que 40 prêtres ont abjuré leurs fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Dumoulin (3).

« Périgueux, le 2 de frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'Assemblée nationale n'apprendra sans doute pas sans plaisir que dans le département de la Dordogne l'esprit public est élevé, fort et bon. Plus de clergé, plus de fanatisme. L'or et l'argent roulent, tout le monde brigue l'honneur d'avoir à soi des assignats républicains. Frappez, frappez et l'égalité triomphe.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 811.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 4.

(3) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 6^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793).

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 4.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 834.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 4.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.